



LE C.A.S.M.



**CERTIFICAT
D'APTITUDE
AU SPORT
MOTOCYCLISTE**



Le CASM, permet à toute personne de plus de 12 ans et ne possédant pas de permis de conduire, de pratiquer en circuit fermé le sport motocycliste lors de compétitions ou trophées officiels, d'épreuves de masse ou de loisir ou lors d'entraînement dans les familles de disciplines suivantes : vitesse, motocross, enduro, trial, motoball, course sur piste ; pratiquées sur moto ou quad (Décret du 28 mars 1988).

A compter du 1er septembre 2005, le CASM sera également exigé pour la délivrance d'une licence compétition annuelle au nouveau pilote (disposition commune aux 2 fédérations qui organisent des activités motocyclistes).

Pour les mineurs voulant se présenter au CASM, une autorisation parentale sera exigée.

LA CHARTE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- ① se conformer aux règlements
- ② respecter les décisions des officiels
- ③ respecter adversaires et partenaires
- ④ refuser toute forme de violence, de tricherie et de dopage
- ⑤ être maître de soi en toutes circonstances
- ⑥ être loyal dans le sport et dans la vie
- ⑦ respecter l'environnement



FORMATION THEORIQUE

RÈGLEMENTATION SPORTIVE ET SÉCURITÉ EN COMPÉTITION (annexe I du décret du 14 déc. 88)

Elle porte sur :

- les règles de sécurité en compétition,
- la réglementation routière et sportive,
- la signification de la signalisation routière et sportive et notamment celle des drapeaux.

Remarques : les nouvelles dispositions en vigueur permettent à tous les élèves de collège de bénéficier d'une formation à la sécurité routière dans le cadre de la préparation au BSR (Brevet de Sécurité Routière). Il est conseillé de prendre connaissance du contenu proposé dans le cadre de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions sur la sécurité routière pour le CASM.

Validation : Le candidat devra répondre à 30 questions en 30 minutes. Présentées sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples), les questions pourront être illustrées par la projection de photos. Les QCM peuvent comporter plusieurs bonnes réponses... Chaque question est notée sur 1 point... Une note de 25 points sur 30 est nécessaire pour accéder à la partie pratique.

Préambule :

L'obtention du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste est obligatoire pour tout nouveau licencié (en compétition annuelle). Un minimum d'apprentissage de la machine et de connaissance de la réglementation sportive est de nature à permettre une diminution de l'accidentologie.

> Précisions sur les machines :

- ◆ Les machines exclusivement réservées à une utilisation en circuit fermé, ne sont pas homologuées pour un usage sur la voie publique (routes, chemins). C'est le cas du motocross ainsi que certaines machines de vitesse.
- ◆ Les motos de Trial et d'Enduro ainsi que certains modèles de quad sont homologués et immatriculés. Ils peuvent donc rouler sur la voie publique à condition que les pilotes soient titulaires du permis de conduire correspondant à la cylindrée de la machine pilotée (BSR pour les jeunes à partir de 14 ans) et respectent les règles du code de la route.

> Le sport moto respecte l'environnement :

Si vous souhaitez continuer à vivre votre passion, respectez les règles et les recommandations relatives à l'environnement prescrites par votre fédération et les organisateurs des manifestations sportives.

Bruit : Avoir une pratique respectueuse de l'environnement. Avoir un système d'échappement conforme aux normes et en bon état. Le bruit n'est pas synonyme de vitesse.

Pollution :

Maintenir sa machine en bon état et adopter les bons réglages afin d'éviter les émissions de fumée, les fuites d'huile,...

Ne pas déverser des produits pétroliers usagés.

Récupérer les emballages et conditionnements, même vides.

Respecter la nature et les autres, c'est le respect de soi-même.

> Le pilote, une mécanique humaine complexe :

- ◆ Le sport moto nécessite une bonne condition physique qui doit être entretenue.
- ◆ Avant de monter sur la moto, toujours penser à s'échauffer; cela diminue les risques de traumatismes articulaires et musculaires.
- ◆ La diététique améliore le rendement musculaire et la capacité de récupération.
- ◆ Se préparer psychologiquement améliore le self contrôle, la concentration et la motivation.
- ◆ Pratiquer un sport, c'est respecter les règles, les autres et soi-même. C'est rejeter la tricherie, la violence, le dopage.

N'oubliez pas que les éducateurs moto, Brevetés Fédéraux et Brevetés d'Etat ainsi que les dirigeants des clubs sont là pour vous renseigner et vous faire progresser techniquement et physiquement. N'hésitez pas à leur demander conseil.

1. Formalités à satisfaire le matin d'une épreuve

a. Le contrôle administratif :

Le pilote doit présenter :

- la licence en cours de validité,
- le CASM ou permis. Le permis de conduire ainsi que la carte grise et l'attestation d'assurance sont obligatoires pour les épreuves empruntant la voie publique (Trial, Enduro, Rallye Routier).

b. Le contrôle technique :

L'équipement du pilote et la machine doivent être conformes à la réglementation de la discipline.

* Eléments obligatoires selon les disciplines :
exemples

◆ la machine :

- freins en bon état de fonctionnement,
- béquille retirée,
- extrémités des guidons bouchées,
- leviers arrondis par des boules,
- récupérateur d'huile,
- retour correct de la poignée de gaz,
- coupe circuit,
- carter de protection de chaînes et de pignons,
- plaque numéro :
 - aux dimensions réglementaires,
 - couleurs conformes à la catégorie,
 - publicité interdite sur les plaques numéros.

Les conditions de délivrance de la licence sportive catégorie motocyclisme, pour les jeunes de 12 à 15 ans participants aux compétitions sont fixées dans les annexes 2 et 3 de l'arrêté du 14 décembre 1988 en fonction des disciplines et du véhicule utilisé. (voir tableaux ci-contre).

Attention : Ces règles constituent le minimum législatif à respecter. Il convient, notamment pour la pratique en compétition au-delà de 15 ans, de se conformer aux règles techniques des manifestations, épreuves ou compétitions sportives motocyclistes.

Nota : le quad est intégré à la catégorie "Tout-terrain"

TYPES DE COMPÉTITIONS MOTOCYCLISTES	TYPE DE CYLINDRÉE EN FONCTION DE L'ÂGE DES PARTICIPANTS	
	12/13 ans	14/15 ans
TRIAL : épreuve de maniabilité	125cc maximum	250cc maximum
CIRCUIT : épreuve de vitesse	Cyclomoteurs de série (moins de 50cc)	Motocycles de série de 125cc maxi Cyclomoteurs améliorés (moins de 50 cc)
TOUT TERRAIN : enduro-motocross	Motocycles de série 90cc maxi ou cyclomoteurs améliorés (moins de 50cc)	Motocycles de série 125cc maxi Cyclomoteurs améliorés (moins de 50cc)

CATEGORIES D'AGE		TRIAL	CIRCUIT	TOUT TERRAIN
12/13 ans	Fréquence	12 zones maxi ; hauteur des obstacles : 70 cm maxi	3 courses maxi par jour avec 1 heure minimum d'arrêt entre chaque course	
	Longueur ou durée	12 km maxi, zones de 20m maxi	20 mn maximum	20 mn maximum
14/15 ans	Fréquence	15 zones maxi, pas de hauteur maxi des obstacles	3 courses maxi par jour avec 1 heure minimum d'arrêt entre chaque course	
	Longueur ou durée	15 km maxi, zones de 30m maxi	30 mn maximum	30 mn maximum



♦ l'équipement du pilote :

- casque homologué,
- bottes,
- gants,
- pantalon et pare-pierres (tout-terrain),
- maillot à manches longues (tout-terrain),
- cuir et protection dorsale (vitesse, supermotard, ...).

* Eléments conseillés pour le pilote en tout-terrain :

- lunettes, coquilles, genouillères, coudières.

Ces éléments sont obligatoires ou vivement conseillés pour la sécurité du pilote. Pour une épreuve organisée dans le cadre d'un championnat, il faut néanmoins vérifier que la machine et l'équipement soient conformes au règlement technique de ce championnat.

2. Le rôle des officiels

L'organisation d'une compétition officielle est confiée à un moto-club. Toute épreuve doit bénéficier d'une autorisation fédérale et préfectorale. Une équipe d'officiels veille au bon déroulement de l'épreuve et a un rôle bien précis.

a. Le Directeur de Course :

Il a tout pouvoir pour assurer la bonne gestion de la course et faire appliquer les décisions du jury, à ce titre il :

- peut interdire à un pilote de prendre le départ pour non conformité de la machine, suite au rapport du Commissaire Technique,
- donne le départ et l'arrivée de la course,
- décide de l'utilisation du drapeau rouge,
- peut à tout moment mettre en place toutes les mesures exceptionnelles de sécurité.

b. Le Commissaire Sportif : 3 par épreuve

- est chargé de faire appliquer le règlement,
- siège en jury et juge les réclamations.

c. Le Commissaire de Piste :

- est responsable de la signalisation (drapeaux) et de la sécurité sur le circuit.

d. Le Chronométrateur :

- établit les classements de l'épreuve en fonction soit des temps réalisés, soit de l'ordre d'arrivée.

e. Le Commissaire Technique :

- effectue les contrôles techniques des machines et de l'équipement du pilote avant l'épreuve et les vérifications en cas de réclamation ou sur demande du Directeur de Course.

f. Le Jury :

Composé d'au moins 3 membres, le jury détient tous les pouvoirs pour :

- contrôler l'application des règles sportives et de sécurité,
- statuer sur les réclamations sportives de la compétition,
- appliquer d'éventuelles sanctions (déclassement de l'épreuve, amendes...),
- approuver les résultats.

3. Les drapeaux en usage sur les circuits

Voir planche des drapeaux au dos du présent document.

4. Les arrêts sur circuits ou terrains

Seul le service de sécurité officiel peut intervenir (Commissaires de pistes, secouristes, médecin, safety-car).

En cas d'arrêt sur le circuit (panne, chute), il est strictement interdit de repartir en sens inverse de la piste, que ce soit à moto, en poussant ou à pied.

Si après un arrêt, la moto ne repart pas, il faut la dégager de la piste et la garer sur le côté.

Il est obligatoire de respecter les entrées et les sorties de piste.

5. Déclaration d'accident

- prévenir l'organisateur le jour de l'épreuve,
- prévenir l'assurance de la fédération au moyen du formulaire remis par l'organisateur dans les délais impartis ou par téléphone (05.56.34.64.64 pour les licenciés FFM).



FORMATION PRATIQUE

MAÎTRISE DU VÉHICULE

Elle porte sur :

- le démarrage de la moto,
- la conduite en slalom,
- la montée et descente des vitesses,
- l'accélération et le freinage,
- la conduite en tours de circuit comportant des obstacles et autres difficultés d'une enceinte sportive.

L'examen pratique débute par une vérification technique de la machine et de l'équipement du pilote assimilable à un contrôle technique effectué sur la majorité des épreuves.

Si l'un de ces éléments (pilote moto ou quad) n'est pas conforme, le candidat ne pourra pas passer l'examen pratique.

Validation : Après cette vérification, le candidat participe à un échauffement d'une durée de 10 minutes sous la conduite de l'examineur. L'examen pratique débute alors sous forme de 5 ateliers.

Une note égale ou supérieure à 14 / 20 est nécessaire pour réussir la pratique.

Le niveau requis de maîtrise de la moto ou du quad pour passer la formation pratique du CASM nécessite une expérience de pilotage permettant la préparation aux 5 ateliers suivants.

Atelier 1 : Slalom lent décalé (4 points)

Atelier 2 : Couloir avec changement de trajectoire (3 points)

Atelier 3 : Equilibre (4 points)

Atelier 4 : Slalom rapide et test drapeaux (4 points)

Atelier 5 : Accélération / Freinage (5 points)

Nota : les personnes titulaires du permis "A" ou du guidon d'or FFM sont dispensées de la partie pratique.

Vous êtes titulaire du CASM

☛ Choisissez votre club : environ 1200 clubs sont affiliés à la FFM. Contact : Ligue Motocycliste Régionale ou www.ffmoto.org

☛ Le club vous aidera dans le choix de votre licence en fonction de votre âge, de la discipline, de votre niveau.

☛ Choisissez votre épreuve sur les conseils de votre club selon le calendrier du championnat.

☛ Prenez connaissance du règlement de l'épreuve choisie auprès du club organisateur.

☛ Retournez votre inscription au club organisateur dans les délais prévus.

☛ Présentez-vous le jour de l'épreuve aux vérifications d'usage (administrative et technique).

Fédération Française de Motocyclisme

74, avenue Parmentier 75011 PARIS

Tél. : 01.49.23.77.00 - Fax : 01.47.00.08.37

e-mail : ffm@ffmoto.com

Site Internet : www.ffmoto.org

FFM, FÉDÉRER LES ÉNERGIES !

Dans les disciplines Vitesse

Signaux d'injonction



DRAPEAU ROUGE (AGITÉ)
OU FEU ROUGE (FIXE) : Arrêt de la course ou des essais. Le pilote doit rejoindre son stand à vitesse réduite. Ce drapeau est à disposition du Directeur de Course et des Chefs de Poste et ne peut être présenté que sur ordre du Directeur de Course.



NOIR AVEC UN DISQUE ORANGE (FIXE) : Le coureur doit quitter la piste le plus rapidement possible. Ce drapeau est à disposition du Directeur de Course et des Chefs de Poste. Il ne peut être présenté que sur ordre du Directeur de Course.



NOIR ACCOMPAGNÉ D'UN NUMÉRO (FIXE) : Signal d'arrêt pour le motocycle portant ce numéro. Le pilote doit rentrer aux stands et ne pourra plus repartir.

Signaux de danger



JAUNE (AGITÉ) : Danger sur cette section de la piste, les pilotes doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser sous le drapeau jaune. Lors du tour d'inspection, il doit être présenté par le signaléur à l'endroit où il opérera pendant la course.



JAUNE AVEC BANDES VERTICALES ROUGES (FIXE) : Changement d'adhérence. Surface glissante quelle qu'en soit la cause. En cas de chute, si la machine est tombée sur la piste, même si elle a continué sa course dans le bac à graviers, présentation du drapeau jaune à bandes rouges simultanément avec le drapeau jaune, il sera retiré dès que le Chef de Poste aura vérifié qu'il n'y a pas de changement d'adhérence dû à la chute.

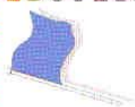


BLANC (AGITÉ) : Le drapeau doit être présenté quand un véhicule lent emprunte la piste, le dépassement du véhicule lent est autorisé. Le dépassement entre pilotes est interdit.



ROUGE AVEC UNE CROIX DE SAINT-ANDRÉ BLANCHE (FIXE) : Le drapeau doit être présenté quand un safety-car emprunte la piste, le dépassement du safety-car est interdit. Le dépassement entre pilotes est interdit.

Signaux d'information



BLEU (AGITÉ) : Signal de dépassement. Un coureur plus rapide cherche à vous dépasser, laissez le passage. Ce drapeau est un signal d'information, dont la présentation ou la non présentation n'engage pas la responsabilité des Commissaires de Piste. Il peut être également présenté simultanément avec le drapeau à damier si le pilote de tête est sur le point de dépasser un pilote attardé lors de l'arrivée d'une course, il signale au pilote attardé qu'il a encore un tour à effectuer.



VERT (FIXE) : La piste est libre de tout danger. Ce drapeau doit être présenté lors du premier tour des essais, du tour de reconnaissance, du tour de chauffe ainsi qu'au poste suivant un drapeau jaune.



BLANC AVEC UNE CROIX DE SAINT-ANDRÉ ROUGE (FIXE) : Il est présenté sur ordre de la Direction de Course lorsqu'il commence à pleuvoir en un point du circuit, si la pluie s'intensifie il sera accompagné du drapeau jaune à bandes rouges.



NATIONAL PRÉSENTÉ DEPUIS LE VÉHICULE DE DIRECTION DE COURSE : Fermeture de la piste aux non-compétiteurs.



NATIONAL (AGITÉ) : Signal du départ de la course. Lorsqu'un circuit est équipé de feux de départ, le Directeur de Course doit impérativement les utiliser. Ce n'est qu'en cas de défaillance des feux ou lors des épreuves d'endurance que ce drapeau peut être utilisé.

A DAMIERS NOIRS ET BLANCS (AGITÉ) : Fin de la course ou des essais.

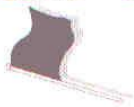
A DAMIERS NOIRS ET BLANCS PRÉSENTÉ DEPUIS LE VÉHICULE DE DIRECTION DE COURSE : Ouverture de la piste aux non-compétiteurs.

Dans les disciplines Motocross

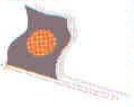
Signaux d'injonction



DRAPEAU ROUGE : Signal d'interruption d'une course ou d'une séance d'essai.



NOIR ACCOMPAGNÉ D'UN NUMÉRO (FIXE) : Pour le concurrent portant ce numéro, signal d'arrêt à son stand au prochain tour.



NOIR AVEC UN DISQUE ORANGE ACCOMPAGNÉ D'UN NUMÉRO (FIXE) : Le pilote portant ce numéro doit immédiatement quitter la piste.



Signaux de danger

JAUNE (IMMOBILE) : Danger, ralentir et défense de dépasser. Pour ne pas risquer de lui faire perdre sa signification, l'usage du drapeau jaune immobile ne devra pas excéder le temps nécessaire au dégagement de la route ou de la piste.

JAUNE (AGITÉ) : Danger grave, soyez prêt à stopper. Défense de dépasser. Le drapeau jaune agité est utilisé lorsque l'accident vient de se produire et s'il présente un certain caractère de gravité ou d'encombrement important de la piste.

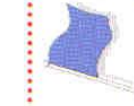


JAUNE AVEC BANDES VERTICALES ROUGES (FIXE) : Utilisé dans les courses mixtes (Supermotard). Attention ! piste glissante, changement d'adhérence.

BLANC : Informe les concurrents que des moyens de secours humains ou matériels sont sur la piste. Danger grave, soyez prêt à stopper. Défense de dépasser. Ce drapeau est utilisé pour appeler les secours.



BLANC AVEC UNE CROIX ROUGE (FIXE) Supercross : Présence d'un blessé ou de personnel d'urgence sur le circuit. Réduire votre vitesse. Les sauts et les whoops doivent être négociés séparément et enroutés jusqu'à la sortie de la zone concernée.



Signaux d'information

BLEU (IMMOBILE) : Un concurrent de la tête de course rattrape un concurrent attardé et le suit de près.

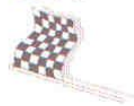
BLEU (AGITÉ) : Un concurrent de la tête de course cherche à doubler un pilote attardé. Ce dernier doit garder sa trajectoire et le laisser passer.



VERT : Piste libre



NATIONAL : Signal du départ d'une course.



A DAMIERS NOIRS ET BLANCS (AGITÉ) : Signal d'arrêt à la fin de course ou de fin de séance d'essai.

Spécifique aux disciplines des Courses sur piste (Speedway - Grass-Track)



JAUNE AVEC UNE CROIX DE SAINT-ANDRÉ NOIRE (FIXE) : Annonce le dernier tour.



Drapeau fixe



Drapeau agité en 8



Drapeau agité de haut en bas

Présentation des drapeaux

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné (e), Docteur en médecine, certifie
avoir examiné Monsieur (Mlle).....
que son état de santé lui permet de pratiquer le sport motocycliste en compétition dans sa catégorie d'âge et
que son calendrier de vaccination antitétanique est à jour.

Fait à.....le.....

Signature

Cachet

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e)demeurant à
agissant en qualité de père / mère / tuteur autorise

mon fils (ma fille) :né (e) le.....

à participer au stage d'aptitude à la pratique du sport motocycliste.

Par la présente, je dégage entièrement la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

Fait à.....le.....

Signature